

PAWORAMAS

L'actualité des Risques majeurs

Bulletin trimestriel de veille

N°17 - Octobre 2010
3ème trimestre 2010

Droit - Les derniers textes parus
Actes administratifs en Rhone-Alpes
Questions parlementaires
Jurisprudence
Veille technologique



www.irma-grenoble.com

Panoramas

L'actualité des risques majeurs

N° 17 – 3ème trimestre 2010

« Panoramas » est un bulletin de veille trimestriel
édité par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), 15 rue Eugène Faure, 38000 Grenoble

Veille réglementaire

1. Droit - Les derniers textes parus -----	2
2. Les actes administratifs en Rhône-Alpes -----	9
3. Questions parlementaires -----	14
4. Jurisprudence -----	18

Veille technologique internationale

1. Risques naturels -----	19
2. Risques technologiques -----	20
3. Prévention et gestion des risques -----	21

Pour aller plus loin...

Sélection bibliographique de documents -----	21
--	----

©IRMa - Tous droits de réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

Contact : Nelly MIONI (IRMa), nelly.mioni@irma-grenoble.com , Tél. : 04 76 47 73 73
ou consultez <http://www.irma-grenoble.com>

©IRMa - Tous droits réservés.

1. - DROIT - Sélection des derniers textes parus au cours du 3ème trimestre 2010

L'Institut des Risques Majeurs vous signale les principaux textes législatifs et réglementaires parus au Journal Officiel au cours du trimestre, et classés chronologiquement par grands thèmes : textes généraux, risques naturels, arrêtés « Cat-Nat », risques industriels, ouvrages hydrauliques, risque nucléaire, sécurité civile, TMD.

TEXTES GÉNÉRAUX

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0160 du 13 juillet 2010 page 12905 texte n° 1

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, ou "Grenelle 2", est publiée au JO du 13 juillet 2010. Ce texte concrétise les objectifs fixés par la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle 1) par la mise en œuvre de six chantiers majeurs tels que la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité ou la prévention des risques (Titre V).

Arrêté du 27 août 2010 modifiant l'arrêté du 22 avril 2005 modifié portant organisation et attributions de la direction de la sécurité civile

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0200 du 29 août 2010 page texte n° 5

Cet arrêté modifie les articles 4 et 5 de l'arrêté du 22 avril 2005 portant organisation et attributions de la direction de la sécurité civile, notamment celles de la sous-direction des sapeurs-pompiers et de la sous-direction de la gestion des risques.

RISQUES NATURELS

Proposition de loi n° 2803 : Élargir le fonds de prévention des risques naturels majeurs aux risques technologiques majeurs

Source : [Site Internet de l'Assemblée Nationale](#), 17/09/2010

M. Roland Blum propose une loi visant à "élargir à la prévention des risques technologiques le champ d'attribution du fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit "Fonds Barnier"), créé par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Ce fonds, qui a déjà reçu de nouvelles attributions depuis sa création, apparaît comme l'outil le plus adéquat pour financer les décisions souvent difficiles imposées par la mise en application des PPRT, qui peuvent toucher directement la vie de personnes résidant trop près d'un site à risques nouvellement installé ou pour lequel il a été décidé d'élargir le périmètre de prévention."

ARRÊTÉS « CAT-NAT »

Arrêté du 7 septembre 2010 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0210 du 10 septembre 2010 page 16456 texte n° 15

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, un épisode neigeux et les mouvements de terrain. En Rhône-Alpes, *l'Isère et le Rhône* sont concernés pour des inondations et coulées de boues du 6 juin 2010.

Arrêté du 14 septembre 2010 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0216 du 17 septembre 2010 page 16835 texte n° 16

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les mouvements de terrain et la grêle. Cet arrêté concerne notamment les inondations qui ont touché le Var en juin 2010. En Rhône-Alpes, *Saint-Donat-sur L'Herbasse (Drôme)* et *7 sept communes du Rhône* sont déclarées en état de catastrophe naturelle.

RISQUES INDUSTRIELS

Circulaire du 21 mai 2010 relative au commissionnement et à l'assermentation des inspecteurs des installations classées

Source : [Bulletin Officiel du MEEDDM](#), N° 11 du 25 juin 2010

Cette circulaire relative au commissionnement et à l'assermentation des inspecteurs des installations classées, clarifie les modalités de désignation des inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Dorénavant, ils seront désignés par le ministre chargé de l'environnement pour l'ensemble du territoire. Ces désignations, ou commissionnements, auront lieu au moins une fois par mois par arrêté.

Modification de l'arrêté intégré et de certains arrêtés portant prescriptions applicables à certaines ICPE déclarées

Source : [Le Fil envirodroit](#), JORF n°0152 du 3 juillet 2010 page 12076 texte n° 12

Un arrêté du 1er juin 2010 modifie l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation (dit "arrêté intégré"). Cet arrêté modifie également les arrêtés de prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration au titre des rubriques 1433, 2330, 2351, 2360, 2415, 2450, 2564, 2661, 2685, 2930, 2940, 1140, 1150, 1158, 1212, 1612, 25. Ces modifications portent sur les références aux préparations, mélanges et phrases de risques.

Circulaire du 10 mai 2010 donnant des précisions sur la rédaction des études de dangers, la réduction du risque à la source et les PPRT dans les installations classées

Source : [Bulletin Officiel du MEEDDM](#), N° 12 du 10 juillet 2010

Cette circulaire récapitule, à l'attention des préfets, les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dans les installations classées (ICPE). Elle contient également un guide de rédaction des études de dangers pour les établissements relevant du régime de l'autorisation avec servitudes (AS).

Arrêté du 8 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant certains seuils et critères mentionnés aux articles R. 512-33 et R. 512-54 du code de l'environnement

Source : [Le Fil envirodroit](#), JORF n°0164 du 18 juillet 2010 page 13292 texte n° 2

Cet arrêté modifie l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant certains seuils et critères mentionnés aux articles R. 512-33 et R. 512-54 du Code de l'environnement. Notamment, à la liste des modifications réputées substantielles pour les installations classées (ICPE) ayant une activité utilisant des solvants organiques, sont ajoutées d'une part les modifications des capacités nominales supérieure ou égale aux seuils indiqués dans une nouvelle annexe III et d'autre part les modifications des capacités nominales supérieure ou égale à 200 000 tonnes ou plus pour les installations de stockage de pétrole, de produits pétrochimiques ou de produits chimiques.

Décret n° 2010-875 du 26 juillet 2010 modifiant la nomenclature des installations classées

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0172 du 28 juillet 2010 page 13956 texte n° 6

Ce décret modifie la nomenclature des installations classées (ICPE) en introduisant le nouveau régime dit d'enregistrement à trois nouvelles activités industrielles : 1311 – Stockage de produits explosifs ; 2781 – Installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute ; et 2910 – Combustion.

Arrêté du 29 juillet 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1311 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0174 du 30 juillet 2010 page 14097 texte n° 8

Cet arrêté fixe les prescriptions générales applicables aux installations de stockage de produits explosifs relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1311 de la nomenclature des ICPE.

Proposition de loi n° 2796 - Prévention des risques technologiques en zones urbaines : prise en charge du diagnostic et des mesures de protection des populations dans le cadre des PPRT

Source : [Site Internet de l'Assemblée Nationale](#), 17/09/2010

La proposition de loi n° 2796, déposée le 16 septembre 2010 à l'Assemblée nationale, "vise à mettre à la charge de l'État, des collectivités territoriales et des industriels le financement du diagnostic et des mesures de protection des populations issues des recommandations des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les zones urbaines". Elle envisage de financer un tel coût par une taxe additionnelle aux droits sur les tabacs (article 2).

Signature de la circulaire relative au régime de l'enregistrement de certaines installations classées

Source : [Inspection des Installations Classées](#), 30/09/2010

La circulaire relative à la mise en œuvre du régime d'enregistrement de certaines catégories d'installations classées introduit par l'ordonnance n°2009-663 du 11 juin 2009 a été signée le 22 septembre 2010. Elle sera publiée prochainement au BO du ministère du développement durable.

RISQUE NUCLÉAIRE

Décision de la Commission européenne du 15 juillet 2010 portant conclusion d'un protocole d'accord entre la Commission européenne et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à Eurdep (Plateforme européenne d'échange de données radiologiques)

Source : [Journal Officiel de l'Union Européenne](#), 16/07/2010

Cette Décision approuve le protocole d'accord entre la Commission européenne et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) relatif à la Plateforme européenne d'échange de données radiologiques (Eurdep). "La radioprotection, et notamment la mise à disposition des données de surveillance radiologique en temps réel provenant du monde entier, figure parmi les domaines prioritaires spécifiques sur lesquels portera cette coopération."

Décret n° 2010-882 du 27 juillet 2010 portant suppression de la commission consultative des installations nucléaires de base et transfert de certaines de ses attributions à la commission mentionnée à l'article D. 511-1 du code de l'environnement

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0173 du 29 juillet 2010 page 14024 texte n° 1

Ce décret a pour objet la rationalisation des procédures consultatives dans le domaine des risques technologiques. La commission consultative des installations nucléaires de base (CCINB) est supprimée et certaines de ses attributions sont transférées au Conseil supérieur des installations classées (CSIC). Il s'agit d'éviter la multiplication des organismes consultatifs dans le domaine des risques technologiques, tout en permettant la saisine d'une instance de concertation "plurielle", conformément aux conclusions du Grenelle de l'environnement.

Avis n° 2010-AV-0088 du 11 mars 2010 sur le projet de décret portant suppression de la commission consultative des installations nucléaires de base et transfert de certaines de ses attributions

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0173 du 29 juillet 2010 page 14039 texte n° 76

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) donne un avis favorable au projet de décret qui lui a été soumis sous réserve, d'une part, de la correction d'une erreur matérielle dans les visas et, d'autre part, de la reformulation de la modification du deuxième alinéa de l'article 41 du décret du 2 novembre 2007 telle que proposée dans la rédaction du projet de décret annexé au présent avis.

Décret n° 2010-1052 du 3 septembre 2010 relatif au changement d'exploitant de l'installation nucléaire de base n° 151, sur le site nucléaire de Marcoule, commune de Chusclan (Gard), et autorisant la société MELOX SA à exploiter cette installation

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0206 du 5 septembre 2010 page 16246 texte n° 1

La société MELOX SA est autorisée à exploiter, au lieu et place de la société Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA), devenue la société AREVA NC, l'installation nucléaire de base n° 151, usine de fabrication de crayons et d'assemblages combustibles nucléaires, sur le site nucléaire de Marcoule, commune de Chusclan (Gard), dans les conditions définies par le décret du 21 mai 1990.

Avis n° 2010-AV-0090 du 16 mars 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire sur le projet de décret autorisant le changement d'exploitant de l'installation nucléaire de base n° 151 dénommée Mélox sur le territoire de la commune de Chusclan (Gard)

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0206 du 5 septembre 2010 page texte n° 31

En application de l'article 29 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (TSN), l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) donne un avis favorable au projet de décret autorisant le changement d'exploitant de l'installation nucléaire de base n° 151 dénommée Mélox sur le territoire de la commune de Chusclan (département du Gard).

Décision du 29 juillet 2010 modifiant la décision 2004/277/CE, Euratom en ce qui concerne les modalités d'exécution de la décision 2007/779/CE, Euratom du Conseil instituant un mécanisme communautaire de protection civile

Source : [Journal Officiel de l'Union Européenne](#), 07/09/2010

La décision 2010/481/UE, Euratom du 29 juillet 2010 remplace l'annexe II de la décision 2004/277/CE, Euratom du 29 décembre 2003 fixant les modalités d'exécution de la décision 2007/779/CE, Euratom du 8 novembre 2007 instituant un mécanisme communautaire visant à favoriser une coopération renforcée dans le cadre des interventions de secours relevant de la protection civile. [En savoir plus : Décision du 08/11/2007 <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:314:0009:0019:FR:PDF>](#)

Arrêté du 15 septembre 2010 : Fixation des limites de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux pour l'exploitation des réacteurs Flamanville 1 - 2 et 3

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0220 du 22 septembre 2010 page 17228 texte n° 9

Publication de l'arrêté portant homologation de la décision n° 2010-DC-0188 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 7 juillet 2010 fixant à Electricité de France-Société anonyme (EDF-SA) les limites de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux pour l'exploitation des réacteurs "Flamanville 1" (INB n° 108), "Flamanville 2" (INB n° 109) et "Flamanville 3" (INB n° 167), situés sur la commune de Flamanville (50).

OUVRAGES HYDRAULIQUES

Arrêté du 21 juin 2010 modifiant l'arrêté du 22 mars 2010 fixant la liste des installations hydrauliques de sécurité gérées par le BRGM

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0153 du 4 juillet 2010 page 12143 texte n° 1

Un arrêté du 21 juin 2010 modifie et complète la liste fixant les installations hydrauliques de sécurité qui sont gérées par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Circulaire du 8 juillet 2010 relative à la mise en œuvre de la nouvelle organisation du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques en France métropolitaine

Source : [Bulletin Officiel du MEEDM](#), 10/08/2010

Une circulaire du 8 juillet 2010 précise les principes et les orientations du ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) concernant l'organisation du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques relevant du livre II du Code de l'environnement ou de la loi du 16 octobre 1919 modifiée relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique, en France métropolitaine. Les ouvrages des départements et collectivités d'outre-mer feront l'objet d'instructions spécifiques. Cette circulaire ne vise pas non plus les barrages connexes aux installations classées pour l'environnement ou intégrés à des installations nucléaires de base.

RISQUES LIÉS AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)

Responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute

Source : envirolex.fr, 21/07/2010

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont adopté en première lecture, le projet de loi autorisant l'adhésion à la convention internationale de 2001 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute. [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022509008&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022509008&dateTexte=&categorieLien=id)

Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2010-418 du 27 avril 2010 harmonisant les dispositions relatives à la sécurité et à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Source : [Site Internet de l'Assemblée Nationale](http://www.assemblee-nationale.fr), 21/07/2010

Le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2010-418 du 27 avril 2010 harmonisant les dispositions relatives à la sécurité et à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques a été déposé à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 juillet 2010. Rappelons que cette ordonnance "clarifie le processus d'autorisation des canalisations, rénove les mécanismes de consultation du public et renforce les exigences en matière d'études préalables. Elle améliore également la prise en compte de la sécurité et de l'environnement à tous les stades de la vie des canalisations".

Circulaire du 12 juillet 2010 relative à la délivrance des certificats d'agrément des véhicules

Source : [Bulletin Officiel du MEEDM](http://www.meedm.fr), 10/08/2010

Cette circulaire précise les conditions et modalités de délivrance ou de renouvellement des certificats d'agrément exigés pour les véhicules transportant certaines marchandises dangereuses. "Elle décline notamment la marche à suivre au cas par cas, en fonction de la catégorie du véhicule concerné, et si nécessaire en fonction de la marchandise transportée". Cette circulaire abroge la circulaire n° 06-155 du 28 juin 2006 relative à la délivrance des certificats d'agrément des véhicules.

Navigation sur le Rhin : publication d'un nouveau protocole concernant le règlement de visite des bateaux

Source : [Journal Officiel](http://www.journal-officiel.gouv.fr), 26/08/2010

Le décret n° 2010-949 du 25 août 2010 modifie le règlement de visite des bateaux du Rhin, notamment le deuxième modèle de l'annexe D définissant le contenu du certificat de visite provisoire / certificat d'agrément provisoire des bateaux-citernes. Les modifications de ce modèle concernent le transport de matières dangereuses (point 9).

Arrêté du 6 juillet 2010 pris en application de l'article R. 154-2 du code des ports maritimes

Source : [Journal Officiel](http://www.journal-officiel.gouv.fr), JORF n° 0202 du 1er septembre 2010 page 15916 texte n° 3

Cet arrêté précise l'obligation de communication d'informations par les autorités portuaires aux préfets imposée par l'article R. 154-2 du Code des ports maritimes. Ces informations sont relatives aux mouvements des navires et aux cargaisons de marchandises dangereuses ou polluantes. L'arrêté fixe la liste des ports concernés (article 1er), précise les informations à mettre à disposition (article 2) et les modalités de leur transmission (article 3).

Arrêté du 18 août 2010 relatif à la protection et au contrôle des matières nucléaires en cours de transport

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0204 du 3 septembre 2010 page 16070 texte n° 7

Cet arrêté précise les dispositions générales ainsi que les dispositions particulières applicables au transport de matière nucléaire par voie routière, ferrée, maritime et aérienne. [En savoir plus : http://www.wk-hsge.fr/actualites/detail/30505/protoger-et-controler-les-matieres-nucleaires-en-cours-de-transport.html](http://www.wk-hsge.fr/actualites/detail/30505/protoger-et-controler-les-matieres-nucleaires-en-cours-de-transport.html)

Directive 2010/61/UE de la Commission Européenne du 2 septembre 2010 relative au transport intérieur des marchandises dangereuses

Source : [Journal Officiel de l'Union Européenne](#), 03/09/2010

La directive 2010/61/UE de la Commission du 2 septembre 2010 adapte au progrès scientifique et technique les annexes de la directive 2008/68/CE du 24 septembre 2008 relative au transport intérieur des marchandises dangereuses. Ces annexes renvoient aux accords internationaux sur le transport intérieur des marchandises dangereuses par route, par rail ou par voie navigable, qui sont soumis à des évolutions permanentes.

Canalisations : Circulaire n° BRTICP/2010-103/LO du 17/08/10 relative à l'application de l'article 4 de l'arrêté du 2 février 1998

Source : [INERIS-AIDA](#), 29/09/2010

Cette circulaire apporte des précisions sur l'application de l'article 4 § II de l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation (dit arrêté intégré). Cet article concerne les canalisations de transport de produit dangereux.

Arrêté du 22 septembre 2010 autorisant la renonciation partielle à l'exploitation par la société GRTgaz d'une canalisation de transport (département de la Haute-Savoie)

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0229 du 2 octobre 2010 page 17912 texte n° 3

Est autorisée la renonciation partielle à l'exploitation par la société GRTgaz de la canalisation de transport dite "Magland-Chamonix et antenne de Saint-Gervais", sur une longueur de 300 mètres, située sur le territoire de la commune de Sallanches dans le département de la Haute-Savoie,

2. Actes administratifs en Rhône-Alpes

Vous trouverez ici, une sélection non exhaustive des textes officiels, extraite des Recueils des Actes Administratifs rhônalpins, classés par département.

➤ AIN

Arrêté du 28 mai 2010 relatif au Comité Local d'Information et de Concertation "UKOBA"

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 6 - 20 juillet 2010, p. 1-3

Il est créé autour du site d'UKOBA à Saint Jean de Thurigneux, un comité local d'information et de concertation (CLIC) dénommé "UKOBA". Le comité a pour mission de créer un cadre d'échanges et d'informations entre les différents représentants des collèges énoncés à l'article 3, sur les actions menées par les exploitants d'installations classées "Seveso AS" situées dans son périmètre d'intervention, sous le contrôle des pouvoirs publics, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs que peuvent présenter ces installations (y compris éventuellement les activités connexes).

Arrêté du 11 juin 2010 prescrivant le plan de prévention des risques naturels inondations sur la commune de Thil

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 7 - 20 août 2010, p. 13

L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) est prescrit pour la commune de Thil. Les aléas pris en compte sont les suivants : aléas liés aux crues du Rhône et de la Sereine.

Arrêté du 12 juillet 2010 portant approbation du tracé de la déviation de la canalisation de transport de gaz naturel Ars-Mions DN 500 sur le territoire de la commune de La Boisse, et établissement de servitudes

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 7 - 20 août 2010, p. 2

Est approuvé, tel qu'il figure au plan parcellaire soumis à l'enquête par arrêté préfectoral n°10-020 en date du 27 avril 2010, le tracé de la canalisation de transport de gaz naturel Ars-Mions sur le territoire de la commune de La Boisse. Les parcelles frappées de servitudes sont désignées dans la liste annexée à cet arrêté.

Arrêté du 16 juillet 2010 prescrivant un plan de prévention des risques naturels prévisibles chutes de blocs rocheux sur la commune de Virignin

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 8 - Août 2010, p. 28

L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles partiel (PPR) est prescrit pour la commune de Virignin. Les risques pris en compte sont les suivants : risques liés aux chutes de blocs rocheux. Les documents sont consultables à la mairie de Virignin, dans les bureaux de la préfecture de l'Ain à Bourg en Bresse et de la sous-préfecture de Belley.

Arrêté du 12 juillet 2010 prescrivant l'enquête publique sur la révision du plan de prévention des risques "mouvements de terrain" sur la commune de Nantua

Source : [DDT de l'Ain \(Direction départementale des territoires\)](#), 30/08/2010

La révision du plan de prévention des risques (PPR) de la commune de Nantua sera soumise à une enquête publique du 30 août 2010 au 1er octobre 2010 inclus. Les pièces du dossier seront consultables en mairie de Nantua et sur le site Internet de la DDT de l'Ain.

➤ ARDECHE

Arrêté préfectoral n° 2010-151-53 du 1er juin 2010 prescrivant l'enquête publique du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Rhône et de l'Embroye sur la commune de Saint-Georges-Les-Bains

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), N° 7 - Juin 2010, p. 85

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du PPR d'inondation sur le Rhône et l'Embroye sur le territoire de la commune de Saint-Georges-Les-Bains du 21 juin au 23 juillet 2010. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de la commune.

Arrêté préfectoral n° 2010-151-55 du 1er juin 2010 prescrivant l'enquête publique du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Rhône et de l'Embroye sur la commune de Charmes-Sur-Rhône

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), N° 7 - Juin 2010, p. 86

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du PPR d'inondation sur le Rhône et l'Embroye sur le territoire de la commune de Charmes-Sur-Rhône du 21 juin au 23 juillet 2010. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de la commune.

Prescription du Plan de Prévention des Risques inondation du Rhône pour 14 communes ardéchoises

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), Juillet 2010, p, 137-141

Par arrêtés préfectoraux des 19 et 20 juillet 2010, les PPR inondation du Rhône sont prescrits dans les communes suivantes : Saint-Montan, Rompon, Limony, Pouzin, Baix, Champagne, Teil, La Voulte sur Rhône, Bourg St Andéol, Beauchastel, Peyraud, Serrieres, Saint Desirat, et Andance. Les documents sont tenus à la disposition du public en mairie, à la Direction Départementale des Territoires de Privas et en Préfecture de l'Ardèche à Privas.

Approbation de six PPR inondation

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), N° 10 - Août 2010, p. 157-163

Les Plans de Prévention des Risques inondation sont approuvés pour les communes ardéchoises suivantes : Annonay - Cruas - Saint-Etienne-de-Fontbellon - Soyons - Sarras et Viviers. Les documents sont tenus à la disposition du public dans les mairies des villes concernées, à la Direction Départementale des Territoires de Privas et à la Préfecture de l'Ardèche à Privas.

Arrêté Préfectoral n° 2010-242-10 du 31 Août 2010 portant approbation du PPR mouvements de terrain dans la commune de Soyons

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), N° 10 - Août 2010, p. 145

Le Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain dans la commune de Soyons est approuvé. Les documents sont tenus à la disposition du public à la mairie de Soyons, à la Direction Départementale des Territoires de Privas et à la Préfecture de l'Ardèche à Privas.

Arrêté préfectoral n° 2010-242-11 du 31 août 2010 portant prescription de l'enquête publique du PPR d'inondation de l'Ardèche et de la Volane sur la commune de Vals-Les-Bains

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), N° 10 - Août 2010, p. 163

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du PPR inondation de l'Ardèche et de la Volane sur le territoire de la commune de Vals-Les-Bains du 18 octobre au 19 novembre 2010. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie pendant la durée de la procédure.

➤ HAUTE-SAVOIE

Arrêté n° DDT-2010.547 du 5 juillet 2010 approuvant le plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune du Reposoir

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), N° 8 - 13 août 2010, p. 45

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) de la commune du Reposoir est approuvé. Il est tenu à la disposition du public tous les jours ouvrables, aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux : à la mairie du Reposoir, à la préfecture de la Haute-Savoie.

Arrêté n° DDT-2010.660 du 27 juillet 2010 relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Saint-Gervais Les Bains

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), N° 9 - 1er septembre 2010, p. 48

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers (IAL) sur les risques naturels et technologiques majeurs situés dans la commune de Saint-Gervais Les Bains sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

➤ ISERE

Arrêté préfectoral N° 2010-05470 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de Saint Hilaire du Touvet

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), Juillet 2010, p. 429

Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) de la commune de St-Hilaire-du-Touvet a été approuvé par arrêté préfectoral 2010-05470 du 8 juillet 2010. Le dossier est consultable en préfecture (DDT - Service de prévention des risques - sur rendez-vous) et en mairie de St-Hilaire-du-Touvet.

Arrêté préfectoral N° 2010-05641 du 13 juillet 2010 portant prescription du Plan de Prévention des Risques naturels de Bourgoin-Jallieu

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), Juillet 2010, p. 430

Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) de la commune de Bourgoin-Jallieu a été prescrit par arrêté préfectoral n° 2010-05641 du 13 juillet 2010. Cet arrêté sera affiché pendant un mois en mairie de Bourgoin-Jallieu, au siège de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère et au siège du SCOT Nord-Isère.

Révision du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) de la commune de Saint-Pierre-d'Allevard

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), Juillet 2010, p. 462

Le préfet de l'Isère informe que, par arrêté préfectoral, il sera procédé pendant une durée de 32 jours, du 31 août au 1er octobre 2010 inclus, à une enquête publique relative au projet de révision du PPR de la commune de Saint-Pierre-d'Allevard. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie les 2 - 7 et 14 septembre, et le 1er octobre. Un registre d'enquête sera également déposé en mairie.

Arrêté préfectoral interdépartemental N° 2010-06519 du 2 août 2010 prescrivant le PPRT de Chasse-sur-Rhône

Source : Le Dauphiné Libéré, 10/09/2010, p. 21 - Edition H38

Le plan de prévention des risques technologiques de Chasse-sur-Rhône concernant le territoire des communes de Chasse-sur-Rhône (Isère), Givors et Ternay (Rhône) a été prescrit par arrêté préfectoral interdépartemental n° 2010-06519 du 2 août 2010. Le dossier est consultable en mairie de Chasse-sur-Rhône et sur le site internet des CLIC de la région Rhône-Alpes. [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com/pprt/fiche/22/pprt-chasse-sur-rhone-novasep-finorga.html](http://www.pprtrhonealpes.com/pprt/fiche/22/pprt-chasse-sur-rhone-novasep-finorga.html)

Avis de consultation du public du plan particulier d'intervention du centre nucléaire de Saint-Alban - Saint-Maurice-L'Exil

Source : Le Dauphiné Libéré, 16/09/2010, p. 19 - Edition H38

Conformément au décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux PPI concernant certains ouvrages ou installations fixes, le projet de plan particulier d'intervention du CNPE, centre nucléaire de production d'électricité, St-Alban - St-Maurice-L'Exil situé sur la commune de Saint-Maurice-L'Exil (38) est mis à la consultation du public du 1er au 31 octobre 2010 inclus. Ce plan a pour but de prévoir l'organisation des secours en cas d'accident grave sur le site du CNPE. Il sera consultable en sous-préfecture de Vienne et dans les mairies du périmètre de sécurité des départements de l'Isère, de la Loire, de l'Ardèche et du Rhône.

Arrêté préfectoral N° 2010-07641 du 21 septembre 2010 portant prescription d'une enquête publique relative au projet de PPRT de Jarrie

Source : Le Dauphiné Libéré, 24/09/2010, p. 21 - Edition H38

Il sera procédé du 15 octobre au 15 novembre 2010, à une enquête publique relative au projet de Plan de prévention des risques technologiques pour les établissements Arkema et Cezus à Jarrie, sur le territoire des communes de Jarrie, Brié et Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Le-Pont-de-Claix, Montchaboud, Notre-Dame-de-Mésage, St-Georges de Commiers, St Pierre de Mésage, Varcès Allières et Risset, Vaulnaveys-Le-Bas, Vif et Vizille.

➤ RHONE

Arrêté préfectoral n° 2010-2837 du 31 mai 2010 relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), N° 7 - 5 juillet 2010, p. 9

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels ils sont susceptibles d'être exposés dans le département, est consignée dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) du département du Rhône. Il est consultable en préfecture, sous-préfecture et mairies du département ainsi que sur le site Internet de la préfecture du Rhône. [En savoir plus : http://www.irma-grenoble.com/05documentation/00bibliotheque_document_afficher.php?idDocument=591](http://www.irma-grenoble.com/05documentation/00bibliotheque_document_afficher.php?idDocument=591)

Arrêté n° 4473-2010 du 2 juillet 2010 déclarant d'utilité publique des travaux de construction de la déviation de la canalisation de transport au gaz naturel sur le territoire de la commune de Saint-Fons

Source : [Préfecture du Rhône](#), 09/07/2010

Sont déclarés d'utilité publique en vue de l'établissement des servitudes, les travaux à exécuter pour la construction de la déviation de la canalisation de transport de gaz naturel, "antenne de la Mouche", au niveau de l'intersection entre la RD312 et la RD383, sur le territoire de la commune de Saint-

Fons (Rhône), conformément au projet de tracé figurant sur la carte au 1/25 000e jointe en annexe [consultable en ligne].

Arrêté préfectoral n° 2010-4250 du 22 juin 2010 modifiant la composition d'un Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)

Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), N° 8 - 5 août 2010, p. 160-161

Cet arrêté préfectoral modifie la composition du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) auprès des sociétés ARKEMA FRANCE, BLUESTAR SILICONES, RHODIA OPERATIONS - Usine de Saint-Fons Chimie - et RHODIA OPERATIONS BELLE ETOILE à Saint Fons.

Arrêté n° 2010-4798 du 20 juillet 2010 déclarant d'utilité publique le projet de création de deux bassins de rétention pour la protection du centre bourg de Genay

Source : [Préfecture du Rhône](#), 06/08/2010

Sont déclarés d'utilité publique les acquisitions et les travaux à entreprendre par la Communauté Urbaine de Lyon pour la réalisation de deux bassins de rétention pour la protection du centre bourg de la commune de Genay.

Arrêté préfectoral interdépartemental N° 2010-06519 du 2 août 2010 prescrivant le PPRT de Chasse-sur-Rhône

Source : Le Dauphiné Libéré, 10/09/2010, p. 21 - Edition H38

Le plan de prévention des risques technologiques de Chasse-sur-Rhône concernant le territoire des communes de Chasse-sur-Rhône (Isère), Givors et Ternay (Rhône) a été prescrit par arrêté préfectoral interdépartemental n° 2010-06519 du 2 août 2010. Le dossier est consultable en mairie de Chasse-sur-Rhône et sur le site internet des CLIC de la région Rhône-Alpes. [En savoir plus :](#) <http://www.pprtrhonealpes.com/pprt/fiche/22/pprt-chasse-sur-rhone-novasep-finorga.html>

➤ SAVOIE

Arrêté DSIPC/SIDPC du 23 juin 2010 prescrivant un plan de prévention des risques miniers (PPRM) sur les communes de Voglans et Sonnaz

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), Juin 2010, p. 10

L'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM.) est prescrite sur les communes de Voglans et Sonnaz. Les aléas pris en compte sont ceux liés à la fin de l'exploitation minière et notamment l'aléa "effondrement localisé".

Arrêté DSIPC/SIDPC du 23 juin 2010 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 mars 2010 modifié portant prescription du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement MSSA à Saint Marcel

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), Juin 2010, p. 11

L'article 5.1 de l'arrêté préfectoral du 18 mars 2010 concernant les différents partenaires associés à l'élaboration du PPRT, est modifié. Vient s'ajouter le représentant de l'association "village les Plaines".

Arrêté DSIPC/SIDPC du 17 juin 2010 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de Tours-En-Savoie
Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), Juin 2010, p. 9

L'arrêté préfectoral du 16 février 2006 est abrogé. Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Tours en Savoie consignés dans le dossier communal d'information sont annexés au présent arrêté.

Arrêté DSIPC/SIDPC du 19 août 2010 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 mars 2010 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement de Thermphos
Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), Août 2010, p. 10

Sur l'ensemble de l'arrêté, la commune de "Saint Alban d'Hurtières" est systématiquement remplacée par "Saint Pierre de Belleville".

3. Questions parlementaires

Cette section recense les dernières questions parlementaires parues avec réponses, en lien avec les risques majeurs et leur prévention.

RISQUES NATURELS

Amélioration des procédures d'alerte en cas d'inondation : Question orale sans débat n° 09225 de M. Jean Besson (Drôme) au MEEDDM
Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse publiée dans le JO Sénat du 30/06/2010 - page 5422

Répondant à une question d'un sénateur concernant l'amélioration des dispositifs d'alerte et le renforcement de l'accompagnement des maires en matière d'anticipation et de gestion des catastrophes naturelles, le MEEDDM souligne que les "prévisions et affichages de vigilance sont en évolution constante au fur et à mesure de la consolidation des avancées techniques." En matière de gestion de crise, "les plans communaux de sauvegarde ont précisément pour objet de préparer les réponses à ces questions. Leur élaboration est obligatoire dès lors qu'un plan de prévention des risques naturels est approuvé, mais ces plans sont aussi très utiles dans les autres cas." Enfin, "La prévention au sens strict se traduit par une limitation de l'urbanisation des zones inondables et par une réduction de la vulnérabilité des constructions et installations existantes."

Prévention des feux de forêts : Question N° 78962 de Mme Josette Pons (Var) au Ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 06/07/2010 page : 7555

A la question de Mme Pons qui s'inquiète de la baisse des financements attribués au Conservatoire de la forêt méditerranéenne, aux conseils généraux au titre du fonctionnement des équipes de forestiers sapeurs, ainsi qu'aux auxiliaires de protection de la forêt méditerranéenne, le Ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche précise que "L'enveloppe globale de crédits de l'État et de l'Union européenne consacrés à la prévention des incendies en zone méditerranéenne s'élèvera au minimum à 26,5 MEUR en 2010, en fonction des possibilités de financement sur crédits européens du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour les nouveaux défis." Il souligne que "l'augmentation continue de la vulnérabilité des territoires méditerranéens aux incendies de forêt constitue une faiblesse structurelle et nécessite d'être mieux maîtrisée." [...]

Prévention des feux de forêts : Question N° 78088 de Mme Marie-Jo Zimmermann (Moselle) au Ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 06/07/2010 page : 7548

Mme Zimmermann s'interroge sur le cas d'une forêt privée qui a été gravement endommagée lors des tempêtes et qui n'est plus entretenue par son propriétaire. Elle souhaiterait savoir si la commune ou si les services de l'État disposent de moyens juridiques permettant d'imposer un entretien minimum de cet espace boisé.

Aménagements du bassin de la Loire : Question n° 76064 de M. Jean-Paul Chanteguet (Indre) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 10/08/2010 page : 8780

En réponse à la question de M. Chanteguet qui souhaite savoir si l'Etat envisage d'apporter une contribution financière exceptionnelle pour permettre la réalisation de travaux devenus nécessaires sur le barrage de Villerest, le MEEDDM souligne que ce barrage situé sur la Loire juste à l'amont de l'agglomération de Roanne, assure un soutien d'étiage de la Loire qui écrête les grandes crues originaires du haut bassin de la Loire, et permet de réduire leur impact depuis l'agglomération de Roanne jusqu'en Touraine. Il est donc indispensable d'effectuer les travaux visant à rétablir l'étanchéité des vannes de fond du barrage, dont le coût est estimé actuellement à environ cinq millions d'euros. Dans la mesure où le contrat de projet interrégional État-régions relatif au plan Loire grandeur nature pour la période 2007-2013 prévoit le financement des actions de prévention des inondations, mais exclut celles relatives à la gestion quantitative de la ressource en eau, la mobilisation de ces crédits n'est envisageable que pour le premier type d'actions. [...]

Moyens d'intervention en cas de séisme dans les Antilles françaises : Question N° 43475 de M. François Cornut-Gentille (Haute-Marne) au Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 17/08/2010 page : 9154

Si les Formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC) participent actuellement à l'armement des états-majors de zone aux Antilles et réalisent ponctuellement des missions de formation, notamment dans le domaine du sauvetage déblaiement, deux études visant à compléter ce dispositif sont actuellement débattues : la création localement d'une réserve nationale d'intervention, et d'une base de sécurité civile aux Antilles.

Utilisation des téléphones portables en cas de catastrophes naturelles : Question N° 82738 de M. Patrice Calmèjane (Seine-Maritime) au Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 14/09/2010 page : 10060

Au regard des tempêtes du mois de juin en Vendée et en Charente Maritime, et des inondations et

coulées de boue dans le Var début juin, M. Calméjane suggère que les mairies collectent les numéros de téléphones portables de toutes les personnes habitant dans les zones à risque pour permettre de les alerter sans délai.

Mécanisme d'indemnisation pour les situations de sécheresse : Question N° 86336 de M. Éric Raoult (Seine-Saint-Denis) au Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 21/09/2010 page : 10393

M. Raoult suggère que "l'état de catastrophe naturelle devrait donner lieu à une réforme législative, visant à différencier d'une part, les inondations, effondrements et autres calamités, et d'autre part, les situations de sécheresse qui sont en fait, très différentes." [...] "Les administrés concernés ne comprennent pas toujours la procédure et incriminent leur maire en cas d'échec du dossier d'indemnisation. Les pouvoirs publics devraient agir dans ce domaine et prendre une initiative."

Indemnisation des sauniers : Question N° 77172 de M. Maxime Bono (Charente-Maritime) au MEEDDM
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 21/09/2010 page : 10271

M. Bono souligne le fait qu'au lendemain du sinistre provoqué par la tempête Xynthia, le sel marin n'a pas été pris en compte comme produit agricole. "La submersion des marais salants a détruit l'ensemble de la production de sel stocké sur les exploitations. Dans l'île de Ré, la perte est ainsi évaluée à 420 000 euros. Non intégrée comme activité agricole, la saliculture ne pourra bénéficier de l'indemnisation servie par le fonds national des calamités agricoles. La reconnaissance de l'alimentarité du sel de l'Atlantique a permis de pérenniser l'activité salicole artisanale et l'importance de la place tenue par les marais salants pour la préservation des paysages n'est plus à démontrer, tant sur le plan écologique, que sur le plan économique. En conséquence, il demande quelles sont les dispositions que le MEEDDM entend prendre pour permettre une légitime indemnisation des sauniers."

Mise en place du "Plan digues" : Question N° 85328 de M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Lozère) au MEEDDM
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 21/09/2010 page : 10314

M. Morel-A-L'Huissier souhaite connaître les zones géographiques qui seront touchées par ce plan ainsi que le calendrier de la mise en place de ce plan de 500 millions d'euros.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Prise en charge de la dépollution des sols dans le cadre d'installations classées : Question N° 75717 de M. André Wojciechowski (Moselle) au MEEDDM
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 14/09/2010 page : 10015

Dans le cadre de la réglementation des installations classées, le préfet réglemente et contrôle l'ensemble des activités de l'installation pouvant avoir un impact sur l'environnement, y compris les conditions d'élimination des déchets. Il résulte toutefois des articles L. 541-3 et L. 541-4 que le maire est fondé, alors même que le préfet est susceptible d'intervenir au titre de la législation sur les pouvoirs de police spéciaux qu'il tient de la législation sur les installations classées, à prendre les mesures d'élimination prévues à l'article L. 541-3 (CE, 18 nov. 1998, Jaeger).

Indemnisation des affaissements miniers : Question N° 86203 de Mme Marie-Jo Zimmermann (Moselle) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 21/09/2010 page : 10315

[...] "Lorsque des dégâts ont été causés par les travaux d'un ancien exploitant, il appartiendra donc à la victime de demander réparation à ce dernier. Cependant, s'il est défaillant ou qu'il a disparu, la victime pourra se retourner vers l'État qui est garant, dans ces deux hypothèses, des dommages causés par l'exploitant défaillant ou disparu."

Fonctionnement de la commission nationale de concertation sur les risques miniers : Question N° 84596 de M. Christian Eckert (Meurthe-et-Moselle) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 21/09/2010 page : 10296

"La Commission nationale de concertation sur les risques miniers a été instituée par le décret n° 2007-403 du 22 mars 2007. Elle a vocation à donner des avis et des recommandations au ministre chargé des mines sur la prévention des risques miniers dans le cadre de l'après-mine : amélioration de la connaissance, renforcement de la surveillance, développement de l'information, développement des méthodes d'analyse et d'expertise et organisation territoriale de la concertation." [...]

Prévention des inondations en zones littorales : Question N° 81301 de M. Michel Liebgott (Moselle) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 21/09/2010 page : 10299

M. Liebgott alerte le MEEDDM sur les raisons des dégâts causés par la tempête Xynthia. La mission d'information de l'Assemblée nationale constituée début avril a fustigé hier la méthode de zonage "imposée par le ministère" aux préfets. "Le zonage et la façon dont il a été commandé nous semblent tout simplement absurdes. [...] C'est une méthode inéquitable, inepte et qui sera certainement très coûteuse. Ce n'est pas parce que l'on va empêcher les gens d'habiter à moins de 50 mètres d'une digue qu'on va résoudre les problèmes qui se sont passés à 200 ou 300 mètres". Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Création des "zones noires" en Vendée et en Charente-Maritime : Question N° 78564 de M. Michel Hunault (Loire-Atlantique) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 21/09/2010 page : 10284

M. Hunault s'interroge sur les conséquences de la tempête Xynthia et la décision prise par l'État de créer des "zones noires" en Vendée et en Charente-Maritime. Il souhaite avoir des précisions sur les modalités du classement de ces "zones noires", sur l'autorité décisionnelle, la date et les modalités de classement, de leur opposition aux tiers et les moyens juridiques de recours pour toutes les personnes physiques concernées par les conséquences de ce classement.

Elaboration des PPR : Question N° 54671 de Mme Frédérique Massat (Ariège) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 21/09/2010 page : 10254

Mme Massat souligne que les Plans de prévention des risques d'inondation "sont élaborés sans véritable concertation avec les élus qui sont pourtant responsables de la sécurité de leurs concitoyens. Un des reproches majeurs fait à la méthode est ainsi l'absence de considération de la connaissance des élus, des anciens et des archives communales, dans l'incidence éventuelle de crues ou de fortes précipitations sur le relief du territoire communal. Il semblerait que la mise en place des PPRI pénalise souvent lourdement l'aménagement des territoires et compromet, pour certains, leur développement économique, pêchant par excès de précaution et de formalisme, sans pour autant améliorer réellement les conditions de sécurité. En conséquence, elle demande, dans l'esprit des lois de décentralisation, que les dispositions des PPRI soient établies dans le cadre d'une compétence partagée et que les collectivités ne soient plus consultées pour avis simple mais pour avis conforme."

Compétences des communes vis à vis des Sdis : Question N° 85335 de M. François Calvet au Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 21/09/2010 page : 10392

[...] "En ce qui concerne les constructions nouvelles de casernements décidées par le SDIS, la compétence en la matière lui appartient sur le fondement de l'article L. 1424-12 du CGCT, qui dispose que le SDIS "construit, acquiert ou loue les biens nécessaires à son fonctionnement". S'agissant des communes et des EPCI, ces collectivités participent au financement de ces investissements par le biais de la contribution qu'elles versent à l'établissement public, en application de l'article L. 1424-35 du code susmentionné. Toutefois, si aucune disposition législative ou réglementaire ne permet au SDIS d'exiger une participation directe aux opérations de construction de casernes, rien n'interdit à une commune d'apporter, si elle le souhaite, une participation directe supplémentaire au SDIS, sous forme de subvention, ou par la cession ou la mise à disposition d'un terrain à titre gratuit. En tout état de cause, cette participation supplémentaire doit faire l'objet d'une délibération de l'organe délibérant de la collectivité."

4. Jurisprudence

Bénéfice de l'antériorité pour les installations régulièrement mises en service avant le classement de leur activité

Source : [Le Fil envirodroit](#), Arrêt du Conseil d'Etat du 14 juin 2010

"Dans un arrêt du 14 juin 2010, le Conseil d'Etat (CE) rappelle que le bénéfice de l'antériorité, accordé à une entreprise régulièrement mise en service avant le classement de son activité (article R. 513-1 du Code de l'environnement), "ne peut être conservé qu'en l'absence de modification apportée, postérieurement à son classement, aux conditions d'exploitation de l'activité en cause". En l'espèce, il s'agissait de savoir si l'activité d'un atelier de traitement de surface de métaux, soumise aujourd'hui à autorisation sous la rubrique 2565, mis en service au début du siècle dernier, avait été soumise à classement avant ou après son déménagement intervenu en 1975. De cette conclusion dépendait la validité de la mise en demeure adressée par le préfet à l'entreprise de déposer un dossier de demande d'autorisation ; ainsi que la validité des deux arrêtés préfectoraux suivants mettant en demeure la société de se conformer aux prescriptions applicables à son activité et engageant la procédure de consignation."

Application du régime de l'autorisation pour les ICPE aux sites multiples et partagés

Source : [Légifrance](#), lecture du mardi 29 juin 2010

Dans un arrêt du 29 juin 2010, la Cour administrative d'appel (CAA) de Lyon annule les récépissés de déclaration délivrés à deux entreprises classées au titre des rubriques 2170, 2171 et 2260 de la nomenclature installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Le régime de l'autorisation s'applique effectivement malgré le fait que le site, sur lequel la même activité est exercée par la même entreprise, soit composé de parcelles non contiguës. En outre, bien que le seuil fixé pour l'autorisation ne soit pas atteint par une installation, le régime de l'autorisation s'applique tout de même à cette installation si elle pratique la même activité qu'une autre installation située sur le même site et déjà soumise à autorisation.

Une étude précise peut faire office de plan de prévention

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 02/09/2010

Même à défaut de plan de prévention des risques naturels, la responsabilité de l'Etat pour carence ne peut être engagée après l'effondrement du sous-sol sous une construction, le préfet ayant diligenté une étude en faisant office, qui recense avec précision des risques naturels, notamment en matière de cavité et de marnières.

SDIS : Dépenses obligatoires

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 07/09/2010

Le conseil d'administration d'un SDIS peut mettre à la charge des communes les contributions qui revêtent le caractère de dépenses obligatoires pour ces collectivités [Conseil d'Etat - 5 juillet 2010 req. N° 306254].

VEILLE TECHNOLOGIQUE INTERNATIONALE

La veille technologique de l'IRMa fait état des évolutions techniques en liaison avec les risques majeurs.

RISQUES NATURELS

Norvège : Limitation des dégâts des intempéries exceptionnelles par un nouvel outil d'analyse

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 23/07/2010

Depuis quelques années, de nombreuses municipalités norvégiennes effectuent des analyses afin de prévoir au mieux les risques naturels liés aux intempéries (comme les inondations). De meilleures analyses de risques et de vulnérabilités (analyses ROS) aideraient ainsi les communes à avoir une meilleure idée de ce qui peut se passer en cas d'inondations.

Des "anges gardiens" pour prévenir en cas d'inondation

Source : [Maville.com](#), 02/08/2010

Un Varois a mis au point deux systèmes de détection de crue : le premier "ange gardien" permettra aux collectivités ou aux pompiers d'être prévenus par SMS alors que le deuxième, destiné aux particuliers hurlera dès le premier centimètre d'eau.

La FAO lance un système de surveillance des incendies sur internet

Source : [Site de l'ONU](#), 11/08/2010

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé mercredi 11 août, un nouveau portail en ligne d'information et de gestion des incendies en temps réel, afin d'assister les pays pour lutter efficacement contre les feux. Ce Système mondial de gestion de l'information sur les incendies (GFIMS) est un service gratuit disponible en trois langues (anglais, français et espagnol), qui s'appuie sur des données satellites de la NASA. [En savoir plus : http://www.fao.org/nr/gfims/gf-home/fr/](http://www.fao.org/nr/gfims/gf-home/fr/)

Dangers naturels majeurs : à l'avenir, la Confédération suisse diffusera l'alerte par la radio et la télévision

Source : [Confédération suisse](#), 18/08/2010

A partir du 1er janvier 2011, lors de situations indiquant l'imminence d'un danger naturel majeur, les organes fédéraux compétents alerteront désormais la population via la radio et la télévision. L'objectif est de permettre à la population de mieux se protéger contre des dangers naturels majeurs manifestes, et par conséquent d'éviter ou de limiter des dommages corporels ou matériels. C'est dans cet esprit que le Conseil fédéral a adopté le 18 août 2010, la révision totale de l'ordonnance sur l'alerte et l'alarme (OAL).

Eruptions volcaniques : les prévoir grâce à des capteurs introduits au cœur des volcans

Source : [Maxisciences](#), 25/09/2010

Des ingénieurs de l'université de Newcastle (Royaume-Uni) ont mis au point un capteur sans fil résistant aux très hautes températures et aux radiations. Applications possibles : la gestion des risques volcaniques, mais peut-être aussi le contrôle de réacteurs nucléaires.

Face aux catastrophes naturelles, la Chine va renouveler et développer son réseau satellitaire météorologique

Source : [notre-planete.info](#), 30/09/2010

Pour mieux faire face aux catastrophes naturelles qui frappent régulièrement son territoire, la République Populaire de Chine souhaite s'appuyer sur un fort réseau national d'observation spatiale et envisage de placer d'ici les dix prochaines années quatorze satellites météorologiques en orbite afin de remplacer le réseau de deuxième génération actuellement en activité.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Nouveau rapport en téléchargement : "Le nucléaire civil en Suisse : état des lieux, cadre législatif, recherches et harmonisation"

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 23/09/2010

C'est à la fin des années 60 que la première centrale nucléaire a été mise en service en Suisse. Aujourd'hui, son parc de cinq réacteurs représente près de 40 % de la production d'électricité du pays. Ce rapport réalisé par le Service de Coopération de l'Ambassade de France en Suisse dresse un état des lieux du nucléaire en Suisse et présente entre autre l'ensemble des acteurs industriels et les recherches réalisées au sein des laboratoires suisses publics ou privés dans l'optique d'un nucléaire sûr et produisant les plus faibles quantités de déchets possibles.

Le ver informatique Stuxnet peut-il menacer les centrales nucléaires françaises ?

Source : [Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire \(IRSN\)](#), 30/09/2010

De nombreux média ont expliqué que le ver Stuxnet, logiciel malveillant, peut se propager dans des ordinateurs fonctionnant sous le système d'exploitation Windows, en ciblant les logiciels de contrôle-commande WinCC et PCS 7 de Siemens. Il aurait ainsi perturbé de nombreuses installations industrielles utilisant ces logiciels, notamment le centre de recherche atomique de Natanz, en Iran. Sa technologie sophistiquée laisse penser que ses auteurs connaissent très bien certaines failles de Windows et le système de contrôle-commande visé.

Maîtriser les risques : une exigence au CEA

Source : bulletins-electroniques.com, 23/09/2010

Chaque année, depuis maintenant 7 ans, le CEA, et plus particulièrement son Pôle Maîtrise des Risques, publie les résultats de l'organisme dans ce domaine. Globalement, 2009 aura été "une assez bonne année" : aucun événement classé sur l'échelle INES (International Nuclear Event Scale) n'a eu de conséquence pour le personnel, le public ou l'environnement. De même, aucun accident grave du travail n'est à déplorer. Quant aux niveaux d'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, ils restent très bas.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Le Centre de ressources de l'IRMa vous propose quelques documents sélectionnés dans sa bibliothèque ou sur Internet, en relation avec la réglementation.

Vous souhaitez consulter :

- l'intégralité du fonds de la bibliothèque, [rendez-vous sur le catalogue en ligne](#),
- [les dernières acquisitions](#)

[Rapport] - [Conseil d'Etat - Rapport public 2010. L'eau et son droit France. Conseil d'Etat](#) (Paris : Conseil d'Etat), 2010

Ce rapport du Conseil d'État constitue une excellente synthèse des problèmes soulevés par l'administration de l'eau, dans toute leur complexité. La première partie, brosse un panorama des utilisations de la ressource en eau et dresse un état des lieux du droit qui lui est applicable, de l'organisation, de la gestion, du financement et de la gouvernance de l'eau. La seconde, est consacrée aux réponses à apporter aux préoccupations nouvelles. Car même si la situation de la France est dans l'ensemble satisfaisante quant à la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité et quant à son prix, de nombreuses améliorations peuvent encore être apportées. Cette étude constitue un outil de travail indispensable pour les élus territoriaux, les institutions publiques ou privées concourant à la gestion de l'eau, pour les professionnels et les chercheurs du secteur.

[Article] - [L'urbanisme dans les zones à risque : qui fait quoi ? Bluteau, Philippe](#) (Le Courrier des maires et des élus locaux, n° 238 - Sept. 2010, p. X-XIII)

Le préfet est chargé d'élaborer et de mettre en application des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) qui peuvent désormais exclure la reconstruction à l'identique des bâtiments détruits par une catastrophe naturelle (loi "Grenelle 2").

[Rapport] - [Le droit nucléaire international : Histoire, évolution et perspectives Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire](#) (Paris : AEN : OCDE), 2010

Cette publication commémore l'École internationale de droit nucléaire qui célèbre son 10e anniversaire en 2010.

L'objectif de la publication est d'offrir une vue d'ensemble des instruments internationaux du droit nucléaire, leur contexte, leur contenu et leur développement au fil des années et de présenter un aperçu des besoins futurs dans le domaine du droit nucléaire international.

Des experts de renom du droit nucléaire y ont contribué par des articles érudits sur les différents aspects du droit nucléaire international, dont les institutions internationales, la protection contre les

rayonnements ionisants, la sûreté nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et les garanties, la sécurité nucléaire, le transport de matières nucléaires et de combustible, la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs, la responsabilité, l'indemnisation et l'assurance pour les dommages nucléaires, la protection de l'environnement et le commerce international des matières et des équipements nucléaires. Cette publication est dédiée aux Anciens élèves de l'École comprenant plus de 500 participants originaires des quatre coins du monde.

[Rapport] - [Les principales exigences de sécurité du transport de biogaz par canalisations dans le cadre de la réglementation française](#)
[Descourriere, Sandrine \(Réd.\)](#) - [Evanno, Sébastien \(Réd.\)](#) - [\[et al.\]](#) (Paris : INERIS), 2010

La valorisation du biogaz induit des risques, tant au niveau du transport que sur le lieu d'utilisation. Outre le méthane, les autres composés du biométhane (H₂S, COV,...) sont également susceptibles d'être à l'origine de certains risques, notamment au cours de son transport par canalisation.

Le but de cette étude est d'évaluer les conséquences (distances d'effets d'explosion et de dispersion toxique accidentelle) et l'impact sanitaire des principaux scénarios accidentels lors du transport du biogaz par canalisation.

[Guide] - [Les digues de protection contre les inondations](#)
[Centre Européen de Prévention des Risques \(CEPRI\)](#) (Orléans : CEPRI, 2010)

Ce guide sur le thème des digues a pour but d'aider les élus et techniciens dans la mise en œuvre d'une réglementation novatrice. Il explicite des termes contenus dans la réglementation tels que "digue", "propriétaire", "gestionnaire", "maître de l'ouvrage", "responsable"... tout en présentant un état des lieux de la gestion des digues en France, illustré par des exemples de terrain.

[Article] - [Enregistrement : les nouvelles rubriques](#)
[Parot, Nadège](#) (Face au risque, n° 464 - Juin-Juillet 2010, p. 34-35)

Institué en 2009, le nouveau régime d'autorisation simplifiée dit "d'enregistrement" des ICPE attendait des décrets d'application pour entrer en phase opérationnelle. C'est chose faite. On connaît désormais les premières rubriques visées, la procédure d'enregistrement et les arrêtés applicables.